

## Tableau de suivi des appels à projets (AAP) FEAMPA

Mis à jour le 10/10/2024

Zone géographique couverte	Intitulé action / AAP	Priorités thématiques	Objectifs Stratégique	Catégories de candidats éligibles	Enveloppe indicative de l'AAP	Date de début de l'AAP	Date de fin de l'AAP
Guadeloupe	Modernisation et adaptation des activités de pêche Conseil Formation Ports de pêche Recherche Innovation Actions collectives, communication, sensibilisation	Priorité 1 : Pêche durable et conservation des ressources	1.1.1 Renforcer les activités de pêche durables sur le plan économique, social et environnemental	Entreprises propriétaires ou armateurs exploitant un navire de pêche maritime professionnelle Regroupements de ces bénéficiaires au sein d'une personne morale de droit privé (ex : Groupement d'intérêt économique) Organisations collectives du secteur Collectivités territoriales, leurs groupements portant et finançant un projet pour un usage collectif sur le domaine public portuaire Concessionnaires de port de pêche, gestionnaires de halles à marée, concédants portuaires ou autorités portuaires Structures professionnelles de la pêche, tant locales que nationales Organismes scientifiques Centres techniques Entreprises privées relevant de la définition européenne des PME	3 820 780,00 €	01/01/2023	31/12/2027
Guadeloupe	Installation des jeunes pêcheurs Modernisation des navires avec augmentation de jauge brute	Priorité 1 : Pêche durable et conservation des ressources	1.1.2 Améliorer l'attractivité des métiers de pêche et à favoriser le renouvellement des générations dans la pêche maritime et la pêche professionnelle en eau douce	Personnes physiques âgées de 40 ans ou moins à la date de dépôt de la demande, disposant à la date de la convention attributive de l'aide, du brevet de commandement nécessaire (capitaine 200 pêche, patron de pêche, capitaine de pêche ou certificat d'aptitude au commandement à la petite pêche), ayant travaillé au moins cinq ans en tant que pêcheur ou ayant acquis une qualification adéquate habilitée par les autorités compétentes Entités juridiques (sociétés) détenues intégralement par une ou plusieurs personnes physiques remplissant les mêmes conditions Entreprises propriétaires ou armateurs exploitant un navire de pêche maritime professionnelle Regroupements de ces bénéficiaires au sein d'une personne morale de droit privé (ex : Groupement d'intérêt économique)	224 500,00 €	01/01/2023	31/12/2027
Guadeloupe	Plan de compensation des surcoûts	Priorité 1 : Pêche durable et conservation des ressources	1.5 Promouvoir les conditions de concurrence équitables pour les produits de la pêche et de l'aquaculture provenant des régions ultra périphériques	Personnes physiques ou morales utilisant un moyen de production pour obtenir des produits de la pêche ou de l'aquaculture en vue de leur mise sur le marché Propriétaires ou affréteurs de navires Opérateurs du secteur de la transformation et de la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture	5 388 666,00 €	01/01/2023	31/12/2027
Guadeloupe	Innovation Lutte contre les déchets Expérimentation protection et restauration biodiversité	Priorité 1 : Pêche durable et conservation des ressources	1.6 Contribuer à la protection et à la restauration de la biodiversité	Opérateurs des filières pêche et aquaculture Collectivités territoriales Autorités de l'État Instituts de recherche et de formation ou instituts scientifiques et techniques Associations, ONG, gestionnaires du réseau des aires marines protégées et des sites Natura 2000 Entreprises locales et acteurs socioéconomiques	587 070,00 €	01/01/2023	31/12/2027
Guadeloupe	Modernisation, développement et adaptation des activités aquacoles recherche Innovation Actions collectives, communication, médiation et naimation des filières	Priorité 2 : Aquaculture durable et transformation	2.1 Promouvoir les activités aquacoles durables, en particulier en renforçant la compétitivité de la production aquacole, tout en veillant à ce que les activités soient durables à long terme sur le plan environnemental (et économiquement viables)	Entreprises privées relevant de la définition européenne des PME Collectivités territoriales et leurs groupements Structures professionnelles de l'aquaculture (nationales ou locales) Gestionnaires portuaires et leurs groupements Organismes scientifiques Centres techniques	2 644 890,00 €	01/01/2023	31/12/2027
Guadeloupe	Commercialisation et transformation Recherche Innovation Actions collectives, communication, médiation et naimation des filières	Priorité 2 : Aquaculture durable et transformation	2.2 : Promouvoir la commercialisation, la qualité et la valeur ajoutée des produits de le pêche et de l'aquaculture, ainsi que la transformation de ces produits (développer des marchés compétitifs, transparents et stables pour les produits de le pêche et de l'aquaculture, transformer ces produits)	Aquaculteurs et pêcheurs dont les projets portent uniquement sur la transformation et la commercialisation Professionnels du mareyage, de la transformation et de la commercialisation de produits issus de la pêche et/ou de l'aquaculture Collectivités et leurs groupements Gestionnaires des halles à marée et de ports de pêche équipés ou non de halle à marée Entreprises privées relevant de la définition européenne des PME Structures professionnelles de la pêche et de l'aquaculture (nationales ou locales) Organismes scientifiques Centres techniques	1 175 000,00 €	01/01/2023	31/12/2027
Guadeloupe	Développement local mené par les acteurs locaux	Priorité 3 : DLAL	3 : permettre une économie bleue durable dans les zones côtières, insulaires et intérieures et favoriser le développement des communautés de pêche et d'aquaculture	Personnes morales de droit public ou de droit privé, notamment : collectivités territoriales et leurs groupements; établissements publics; groupements d'intérêt public; centres et instituts de recherche, d'enseignement et de formation; établissement sociaux et médico-sociaux; chambres consulaires; associations loi 1901; entreprises et sociétés, dont socités coopératives; organisations de producteurs, groupements d'intérêt économique, organisations professionnelles.	1 469 000,00 €	15/11/2024	28/02/2025